



Montpellier, le 20/11/23

Communiqué de presse

Précurseur et fédérateur, CEMATER s'engage sur un agrivoltaïsme durable et raisonné et en présente sa charte

Signature officielle avec la Région Occitanie le 13 décembre sur Energaïa

Dans un contexte juridique naissant, Cemater initie une charte destinée à faciliter le développement de l'agrivoltaïsme en Occitanie, territoire pionnier sur le sujet. Pour ce faire, Cemater base sa démarche sur les nombreux retours d'expériences de ses adhérents et apporte des réponses concrètes à toutes les parties prenantes.

L'agrivoltaïsme présente un véritable potentiel pour les producteurs d'énergies comme pour les exploitations agricoles. En effet, la démarche apporte aussi bien une solution concrète aux difficultés économiques de la filière agricole qu'aux besoins de la filière solaire en ressources foncières.

Une réalité qui se heurte encore à un certain flou administratif et méthodologique même si de nombreux outils de cadrage (ou guides méthodologiques) sont en cours d'élaboration avec les services de l'Etat, les chambres d'agriculture et l'ADEME.

Dans ce constat de foisonnement de questionnements, Cemater a choisi d'élaborer cette charte, avec ses adhérents, en s'appuyant sur leurs retours d'expériences et leurs bonnes pratiques.

Structurer la filière

Nommé expert par la Région, le rôle de Cemater est de participer à la structuration des filières EnR et Construction Durable en Occitanie en fédérant les acteurs et en apportant le savoir-faire des adhérents et leurs retours d'expériences. Cette démarche a déjà fait ses preuves sur d'autres sujets, comme la préservation de la biodiversité, au travers de la charte « biodiversité » de Cemater.

Conscient du caractère novateur de l'agrivoltaïsme et des questionnements que cette solution suscite auprès du monde agricole, le rôle de Cemater, en tant qu'expert est triple : établir une série d'engagements pour ses adhérents, définir une proposition de méthode de travail pour guider les projets et les inscrire dans une démarche de développement vertueuse.

A l'instar des bonnes pratiques mise en place autour de la biodiversité dans les projets d'énergie renouvelable, l'agrivoltaïsme peut permettre d'atteindre rapidement les objectifs de diversification du mix énergétique vers plus de renouvelable, tout en bénéficiant au monde agricole. Et ceci est encore plus vrai en Occitanie, berceau historique des énergies renouvelables et où une structuration de filière est porteuse de sens.

C'est cette notion de bénéfice au monde agricole que l'ADEME met en avant dans sa définition des projets agrivoltaïques en 2022 : "des installations en complète synergie avec l'activité agricole, apportant un service agronomique direct, sans diminution des revenus agricoles."

Un engagement des bonnes pratiques et des process :

La charte Cemater représente la signature d'un engagement qui s'inscrit en ligne droite avec le cadre réglementaire de la Loi sur l'Accélération des EnR de 2023, à savoir un agrivoltaïsme vertueux, intégré et raisonné. Elle n'est pas un label, mais un engagement basé sur la confiance et le partage d'expériences entre les structures signataires, dont l'objectif est de concilier enjeux de souveraineté énergétique et alimentaire.

Depuis les premières initiatives réussies en élevage ovins, les projets d'agrivoltaïsme se diversifient et s'étendent à d'autres secteurs de l'agriculture : viticulture, arboriculture, élevage aviaire ou bovin, et même aux cultures fourragères, céréalières et maraichères.

L'agrivoltaïsme, une association innovante pour réduire les impacts du réchauffement climatique et s'y adapter :

L'ensoleillement croissant, l'augmentation des températures, le manque d'eau, les désordres climatiques divers affectent de plus en plus les récoltes, impactant parfois sévèrement les rendements des exploitations agricoles.

Face à ces perturbations, les agriculteurs, éleveurs et producteurs doivent se tourner vers des solutions d'adaptation efficaces, comme l'agrivoltaïsme, afin de pérenniser voire maintenir leurs exploitations.

Contact presse : Florence Cailloux
Courriel : contact@florencecailloux.com
Tél. : 06 20 69 21 42

A propos de Cemater :

Expert nommé et soutenu par la Région, Cemater pilote la structuration des filières EnR et Construction Durable en Occitanie et accompagne la démarche REPOS. Il s'agit d'une association Loi 1901 qui fédère 70 entreprises de ces secteurs en région Occitanie. Le pilotage de cette organisation, créée par et pour les entreprises, est assuré par un Conseil d'administration exclusivement composé de professionnels. Les actions ciblées visent à répondre au mieux à leurs problématiques de développement et sont conduites de façon plus opérationnelle par des comités de pilotage et groupes de travail internes, régulièrement créés et responsabilisés.

Pour aller plus loin, rendez-vous sur : <https://cemater.comm>

La charte d'engagement pour un agrivoltaïsme durable et raisonné de Cemater :



cemater
LE CLUSTER À
ÉNERGIES POSITIVES



- UN PARTAGE ÉQUILIBRÉ DE LA VALEUR
- UNE ACTIVITÉ AGRICOLE PÉRENNE
- UNE IMPLANTATION COHÉRENTE AVEC L'ACTIVITÉ AGRICOLE
- UNE APPROCHE AGROENVIRONNEMENTALE EN COHÉRENCE AVEC LA CHARTE BIODIVERSITÉ DE CEMATER
- UNE CONCERTATION TOUT AU LONG DU PROJET
- UN SUIVI RÉGULIER ET TRANSPARENT

CHARTRE D'ENGAGEMENTS POUR UN AGRIVOLTAÏSME DURABLE ET RAISONNÉ

CETTE CHARTE A ÉTÉ INITIÉE ET RÉDIGÉE PAR LES MEMBRES DE CEMATER AYANT À COEUR DE S'ENGAGER POUR UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ ET DURABLE DE L'AGRIVOLTAÏSME, ALLIANT LES ENJEUX DE TRANSITION AGRICOLE ET ÉNERGÉTIQUE. ELLE VIENT EN COMPLÉMENT DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DE LA LOI D'ACCÉLÉRATION DE MARS 2023 ET DE SES DÉCRETS D'APPLICATION.

